Charte du SEL Wanze-Demain

Un SEL c'est : un Système d'Échange Local de services entre les membres d'un groupe.

Services :

- ✓ Un service est une activité non rémunérée mais compensée par un autre service, non professionnel. Interdiction de faire de la concurrence déloyale.
- ✓ Le service est mesurable par le temps consacré à l'exercer.
- ✓ Le Sel ne donne aucune garantie ni engagement concernant la valeur, les conditions ou la qualité des services ou des biens offerts.
- ✓ Il est important d'offrir des services que l'on aime rendre et d'être clair sur les compétences dont on dispose et sur les conditions de l'échange.

Échange :

- ✓ Les échanges sont multilatéraux : Jeanne tond la pelouse de Pierre, Pierre fait une course pour Alain, Alain prépare une gâteau pour Irma, Irma garde les enfants de Jeanne et ainsi de suite...
- ✓ Les échanges ne se basent ni sur les lois du marché, le profit, la richesse financière, ni sur les notions de rentabilité et de compétitivité.
- ✓ Les participants sont mis en contact les uns avec les autres grâce au bouche-à-oreille, à notre page Facebook, notre page web, au DNC, site de la commune, Wanze info, des "relais" dans chaque village, des activités collectives...
- ✓ **Une heure de service humain est égale à une heure de service humain. Cette égalité est la base de toute transaction**.
- ✓ Chacun est censé donner et recevoir de manière équilibrée.
- ✓ Après chaque service, le membre qui a reçu le service encode la prestation sur le site pour que le "compte" soit au plus juste.

Local :

- ✓ Les participants habitent Wanze, Antheit, Huccorgne, Moha, Bas-Oha, Longpré ou une commune limitrophe.

Membres d'un groupe :

- ✓ Les membres acceptent d'être liés aux conditions de cette charte.
- ✓ Tous les membres sont égaux.
- ✓ Un membre doit être une personne physique (habitants sous le même toit), un enfant

mineur d'un membre peut être bénéficiaire de services et peut offrir des services par l'intermédiaire de ses parents mais n'est pas un membre propre. Le membre n'est ni un groupe de personne, ni une personne morale.

- ✓ Pour être membre, il faut avoir signé cette charte, s'inscrire sur le site Communite Forge (avec ou sans aide) et payer sa cotisation annuelle (5€).
- ✓ L'adhésion est pour une durée de 1 an (de janvier à décembre), renouvelable chaque année par le paiement de la cotisation annuelle de 5 euros sur le compte en banque BE10 3631 8598 4204. Si cela n'est pas fait , l'adhésion au SEL Wanze-Demain prendra fin 2 mois après le rappel (par téléphone, e-mail ou courrier). Quand il est en ordre, le membre a accès au site.

Objectifs du SEL

Renforcement du tissu social local

Le SEL est un outil de convivialité et de solidarité. Convaincus que chacun (jeune, moins jeune, travailleur, chômeur, retraité, actif, aisé, moins aisé...) possède des compétences, un savoir et des savoir-faire, nous défendons des valeurs de partage, d'entraide, de respect et de tolérance. Le SEL Wanze-Demain se veut également un outil de créativité et de rencontre où les membres sont conviés à faire état de toutes leurs bonnes idées en matière de fêtes ou d'activités diverses.

Différents objectifs sont poursuivis :

- ✓ se faire confiance (je me découvre ou je développe de multiples compétences utiles aux autres)
- ✓ faire confiance à l'autre (grâce, notamment, au fait que chacun tienne ses engagements, nous apprenons ensemble)
- ✓ faire confiance au groupe (j'élargis mon cercle de connaissances, je fais connaissance avec des voisins et des membres de la communauté, ce que je donne n'est pas perdu, j'accueille des « étrangers » dans ma sphère privée).

En aucun cas, les membres du SEL n'utiliseront le système pour chercher du travail au noir. Ceci pourrait être un motif d'exclusion immédiate du SEL Wanze-Demain. Ils s'engagent également à ne pas échanger des objets contre des heures de services ou prêter des objets contre des heures de services.

Concrètement :

- ✓ Le SEL est une association de fait.
- ✓ Le noyau de base s'engage à fournir aux nouveaux membres toutes les informations nécessaires à l'inscription dans le SEL
- ✓ Tous les comptes commencent avec 5 heures en bénéfice.
- ✓ Les services sont rétribués exclusivement en Heures. Aucun argent ne transite, excepté si des frais réels sont occasionnés lors du service, auquel cas ils seront

remboursés (accord préalable entre les 2 membres).

- ✓ Pour compenser les échanges et en contrôler l'équilibre, notre mesure de l'échange est le Sourire, lequel équivaut à une heure de service rendu. L'unité la plus petite est le 1/4 du Sourire. Par convention, un petit service, non mesurable en temps presté, vaut 1/4 du Sourire.
- ✓ Le compte d'une famille ne peut être en négatif.
- ✓ Le Sourire n'est pas convertible en argent et vice-versa.

Structure:

- ✓ Le SEL Wanze-Demain est géré par ses membres réunis en Assemblée Générale (AG). Les tâches de coordination liées au fonctionnement régulier du SEL sont déléguées à un noyau. Ce noyau agit au nom des membres, en fonction des décisions prises par ceux-ci lors des AG. Toute décision prise en AG est soumise au vote des membres présents (vote à la majorité simple sans quorum ou en consensus) avant d'être entérinée. Le noyau de base est à l'écoute de toute personne souhaitant communiquer des suggestions. Une assemblée générale est organisée une fois par an où chaque membre est invité. Un personne est égale à une voix.
- ✓ En annexe de la charte, une liste des personnes investies dans le noyau avec leurs missions et leurs coordonnées sera établie et actualisée. Le noyau qui se réunit selon les besoins pour le bon fonctionnement, peut prendre des décisions sans attendre l'AG suivante si la situation l'exige ou organiser une AG extraordinaire. Le noyau est au service, et non pas au-dessus de la collectivité... Ces rôles sont revus à chaque AG. Un PV sera établi après chaque réunion et sera visible sur le site de Wanze-Demain. Les personnes qui n'ont pas accès à internet devront le signaler afin de recevoir les informations sous format papier.
- ✓ Le SEL Wanze-Demain peut collaborer avec d'autres SEL.

Toute modification de cette charte doit se faire lors d'une AG.

Tout membre qui décide de quitter le SEL est tenu d'en avertir le noyau et de mettre à jour son compte.

Signature pour adhésion

Date